Si vous citez tout ou partie d’un article, pensez à citer l’auteur et l’ouvrage:

FAUSSILLON Edme, «La vie dans le bourg de la Garde-Freinet de 1808 jusqu’en 1841», *Freinet-Pays des Maures*, n°1, 2000, p. 43-50.

Freinet Pays des Maures

2000

Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

n°1

Freinet
Pays des Maures
2000

Revue de l'Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

---

N°1 Sommaire

	page
- **Editorial**	3
- Dauris (G.), Les stations néolithiques du plateau de Saint-Clément à la Garde-Freinet.	5
- Sauze (E.), Aux origines de la Garde-Freinet : l' « Acte d'habitation » du 6 juin 1394.	13
- Romagnan (B.), Le moulin de Vaissel: un moulin communal de la Garde-Freinet au XVIe siècle. État des recherches.	19
- Sauze (E.), Les ex-voto de Notre-Dame de Miremer.	25
- Giraud (A.), Autour de la Fontaine Vieille: un règlement municipal en 1775.	33
- Giraud (A.), Un pays minier à la Garde-Freinet et au Plan-de-la-Tour.	39
- Faussillon (E.), La vie dans le bourg de la Garde-Freinet, 1808-1841.	43
- Rocchia (G.), Jacques Mathieu de la Garde-Freinet : des barricades à l'exil.	51

La vie dans le bourg de la Garde-Freinet de 1808 jusqu'en 1841

La population est l'image d'un pays. Quand elle est jeune, bien équilibrée et nombreuse, en général le pays est prospère. Quand elle vieillit, quand la jeunesse s'en va, le pays sort de son époque, s'endort dans le passé et sombre dans la crise.

A la Garde-Freinet, la population est partagée depuis longtemps entre le bourg et les hameaux qui l'entourent. Le bourg est le chef-lieu, l'agglomération principale de la division administrative qu'est la commune. Cela s'explique : le 6 juin l394, Jean de Pontevès, seigneur de la Garde-Freinet et d'autres lieux, octroia aux habitants la permission et autorisation pleine et entière de défricher et reconquérir les propriétés abandonnées et laissées en friche dans la terre gaste et de les cultiver à leur convenance sans payer aucune redevance audit seigneur.

Par l'effet de cet acte de gestion d'une grande clairvoyance, Jean de Pontevès dessina la Garde-Freinet pour l'avenir. Les terroirs, présentant une valeur agricole, furent progressivement mis en culture en même temps que se construisaient les hameaux qui devinrent les satellites du chef-lieu : à La Garde-Freinet ce terme prend tout son sens ; le bourg, à la différence de Sainte-Maxime, est bien l'agglomération principale dont l'importance est le pôle d'attraction pour les autres. .

Il n'y a rien d'étonnant si nous relevons en 1794 (1), une population de 1.778 habitants répartie à raison de 800 au chef-lieu et de 978 entre la trentaine de hameaux principaux qui existaient alors sur le territoire (2).

Le chef-lieu, au sommet du col entre la vallée de l'Argens et le "golfe de Grimault", (aujourd'hui nous disons golfe de Saint-Tropez, célébrité oblige) se trouvait par sa situation géographique admirablement situé pour contrôler le chemin qui reliait la grande route d'Italie au port de Saint-Tropez, le seul en eau profonde et bien abrité entre Toulon et Antibes.

Écrire que 1.778 personnes vivaient sur le territoire de la Garde-Freinet au fort de la Révolution française ne signifie pas grand-chose, si une comparaison n'est pas établie avec les communes voisines : à Sainte-Maxime ils étaient à peu près 900, moins de 800 à Saint-Raphaël, et 6.247 à Draguignan en 1791. Le rapport avec le chef-lieu de l'époque est à peine de un à quatre. Il situe l'importance de la Garde-Freinet qui tenait à l'aube du XIXe siècle la place d'une petite capitale dans les Maures. Elle deviendra quelques décennies plus tard la capitale de la bouchonnerie.

Les variations de la population dessinent l'évolution du chef-lieu : Entre 1808 et 1841, celle de la commune passe de 1.860 à 2.380 habitants et celle du chef-lieu de 800/900 à 1.579 dont 441 bouchonniers et bouchonnières. C'est la période du "chef-lieu cour de ferme" où la polyculture d'autosuffisance cohabite avec la bouchonnerie en voie de développement.

A partir de 1841 jusqu'en 1876, la population communale croit régulièrement jusqu'à 2 651 habitants : celle du chef-lieu est de 1 947 âmes, dont 690 bouchonniers et bouchonnières. L'agriculture commence à déserter les écarts. Elle a quitté le bourg qui devient une cité "boutiquière", où s'entasse une importante population ouvrière d'un caractère bien particulier. En 1876, l'apogée bouchonnière ouvre la voie d'un déclin lié à l'absence de communications et à la réaction tardive, face à la mécanisation, des patrons bouchonniers qui ne semblent pas avoir compris qu'une part importante des bénéfices doit être investie dans l'entreprise afin de l'aligner sur le progrès.

La population baisse, ils sont 1 569 Gardois en 1901, dont 1 233 dans le bourg.

La crise et les machines diminuent le nombre de bouchonniers et des bouchonnières. Il en reste 163. La "ville boutiquière" s'endort pour plus d'un demi-siècle.

(1). Archives Communales.

(2). Le Plan de la Tour s'était alors détaché.

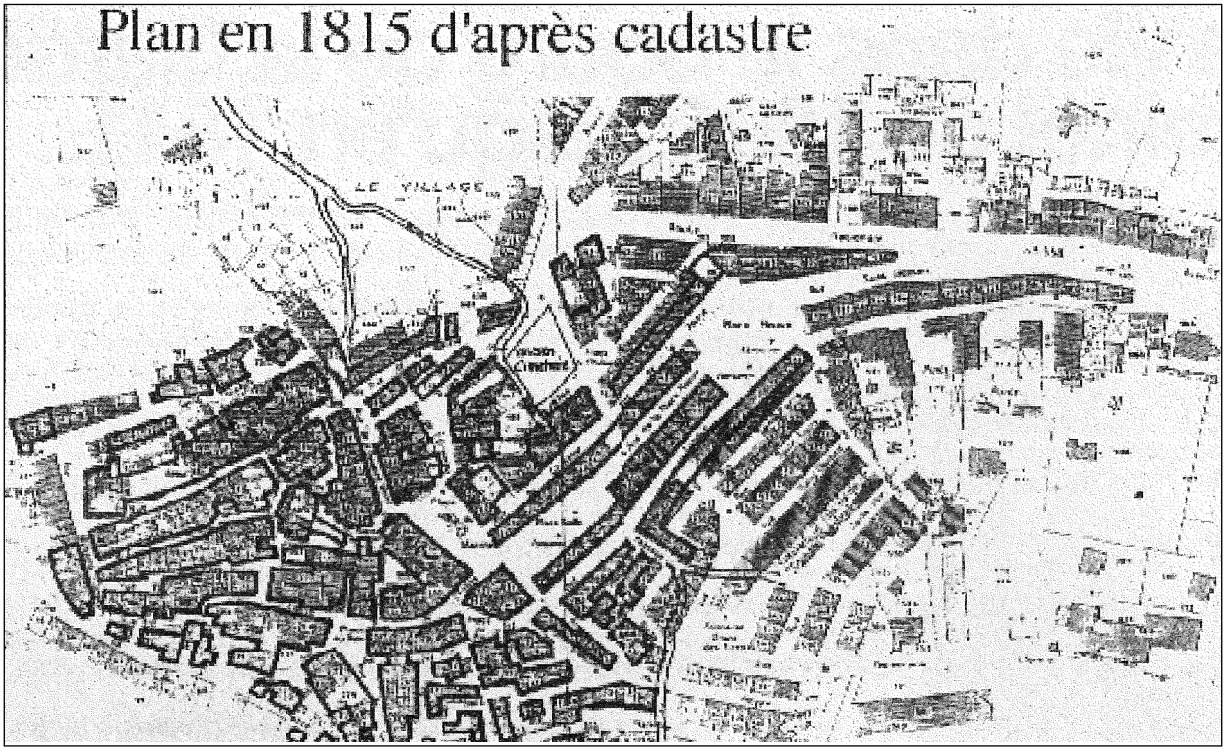

Mon exposé concernera seulement la première phase 1808-1841, la dernière période du "bourg cour de ferme", celle de la polyculture d'autosuffisance qui était l'activité primordiale, avec l'élevage et le travail en forêt. La bouchonnerie, dont l'effectif partant de 53 personnes en 1808, atteindra à l'issue d'une croissance progressive 331 personnes en 1841 finira par tout dominer.

Le bourg " cour de ferme "

Nous le connaissons bien grâce au cadastre napoléonien. Ce document remarquable, à destination fiscale, comprend trois parties :
l) Le plan d'ensemble au 1/20 000 et les plans de section au 1/5 000, parmi lesquels celui de la section A, reproduit exactement le chef-lieu, maison par maison au 1/1 250.
2) L'état de sections, où se trouvent répertoriés pour chaque section l'ensemble des parcelles cadastrales qui la constitue. Chacune est définie par son numéro, sa situation, le nom de son propriétaire, sa superficie, son usage et le revenu cadastral qu'elle représente.
3) Les matrices cadastrales : une pour chaque contribuable. Elle contient la liste de ses propriétés avec les cotes foncières qui leur sont affectées par l'administration fiscale.

Le cadastre napoléonien qui entrait en vigueur en 1819 nous offre l'inventaire complet et la photographie aérienne de la Garde-Freinet pour peu qu'on reporte sur plan pour chaque parcelle l'usage qui lui est destiné.

Le plan du chef-lieu est reproduit ci-dessous sur la trame du plan cadastral actuel. À la fin du Premier Empire, il recouvre grosso modo l'emprise du bourg actuel, un peu au-delà de la place Neuve. La rue de la place Neuve existe, ainsi que la rue de la Poste et la rue Longue, l'une et l'autre bâties en partie. Le cimetière est à l'emplacement de notre mairie. Les deux ruisseaux qui coulent du rocher adossé à l'agglomération sont déjà couverts, ce qui témoigne pour l'époque d'un certain degré d'urbanisation. Mais ne nous y méprenons pas, à partir du moment où l'on reporte sur le plan l'usage auquel est destinée chaque construction, le village "cour de ferme" apparaît.

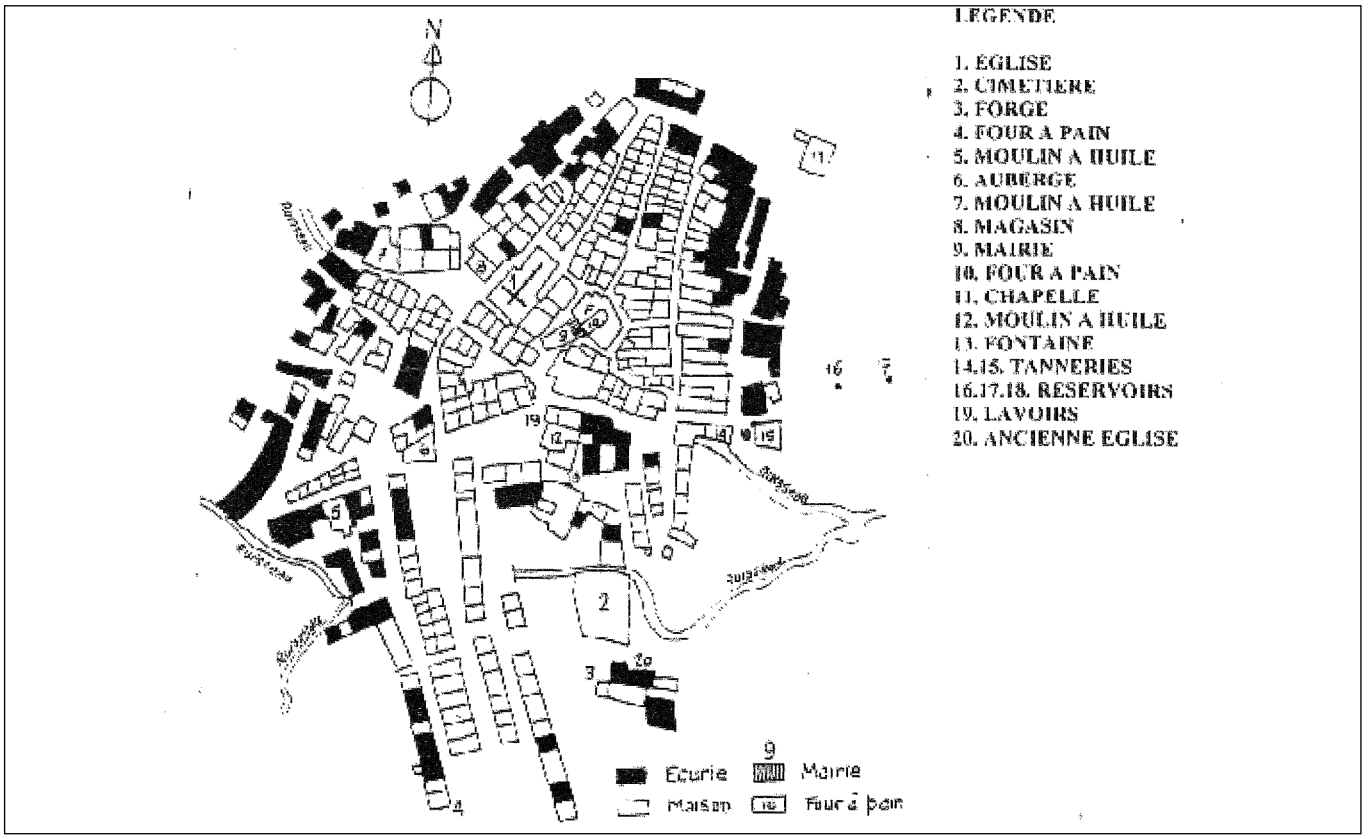

Le chef-lieu est littéralement ceinturé sur trois côtés par un rempart d'étables, d'écuries et de loges à cochons qu'occupent le gros bétail ainsi que les chèvres et les porcs, qu'on laisse moins en liberté. La superficie globale utile réservée à l'abri des gros animaux laisse supposer que 3.500 m2 environ leur étaient destinés. Il n'est pas utopique d'imaginer au moins une tête pour deux habitants. Ajoutez les volailles et le tableau est complet, tel que le dessinait en 1860 pour le "Journal Amusant" Léonce Petit, un artiste qui collaborait avec les Grévin, Daumier et compagnie.

La gravure représente un village du Nord, mais ici c'était la même chose. Ce que le dessin traduit moins bien, c'est l'alchimie du fumier de rue et l'odeur qu'il dégage. La rue en terre battue, sans trottoir ni éclairage, est un chantier pour fabriquer l'engrais indispensable aux cultures. On y étale la paille et toutes sortes de végétaux comme les cistes, les tiges de fèves, les fanes de haricots, le buis, la myrte. Tout ceci est piétiné et pétri dans leurs déjections par les hommes et les animaux. Il existe plusieurs cloaques, ce sont des trous immondes, gardant l'eau, au milieu des maisons, où l'on jette tout, où l'on se livre au raffinement de la putréfaction.

En 1818, la plupart des habitants du chef-lieu sont propriétaires, ou journaliers. Ils cultivent la terre autour du village et parfois sur les écarts éloignés. Nos ancêtres savaient marcher.

Le travail des journaliers et cultivateurs, au service de leurs patrons, était réglementé : dès 1796, le conseil municipal du 18 floréal (8 mai) avait décrété les horaires de 6 heures départ chez soi à 19h30 retour chez soi en été, et de 7 heures à 18 heures dans les mêmes conditions en hiver. La pose entre 12 et 13 heures était de rigueur. On ne chômait pas. Au rythme lent des labours et du labeur avec la pioche et avec la bêche, la terre réclamait beaucoup de bras.

La vedette est aux bouchonniers : en 1808 ils ne sont que 53, en 1831 ils sont 123 et en 1841 les voilà 331, dont 92 femmes. Leur travail mérite d'être décrit, non seulement à travers les documents d'archives,

mais encore en prenant l'expérience des gens de métier. D'après l'Encyclopédie, à la fin du XVIIIe siècle " dès que l'écorce (de liège) a été enlevée, on la met à tremper et on la charge de pierres assez pesantes pour lui faire perdre sa courbure et la réduire en tables. Quand on retire l'écorce de l'eau, on la met tout de suite à sécher sur un lit de charbons allumés. C'est ce qui noircit la surface extérieure. Enfin, quand l'écorce est suffisamment sèche on met les tables en ballots pour les transporter où l'on veut".

Au début du XIXe siècle, on abandonne ce procédé long à mettre en œuvre, rudimentaire et onéreux: désormais, on porte le liège à bouillir pendant une bonne heure dans un chaudron en cuivre, longtemps après l'avoir levé, quand il est sec. Grâce à cette opération qui le fait gonfler, qui le rend plus homogène, plus élastique, il se coupe mieux. Il est plus facile de tirer dans la planche les bandes où l'on débitera les "carrés", qui sont les parallélépipèdes enveloppant le cylindre du bouchon à tourner.

La coupe et le tourne des bouchons effectués au couteau sont le travail des hommes, le lavage et le calibrage celui des femmes. À partir des bandes, les phases de la fabrication manuelle d'un bouchon peuvent s'effectuer sur un coin de table et par conséquent, être tâcheronnées. Rien n'empêche le cultivateur de devenir bouchonnier ni le bouchonnier de rester cultivateur occasionnel. Autant dire que les deux métiers sont associés. L'un comme l'autre savent lever le liège. Les bouchonniers "du chef-lieu cour de ferme" ne sont pas des ouvriers groupés en ateliers, au sens où on l'entend aujourd'hui, mais des sortes de tâcherons libres. Le cadastre napoléonien ne mentionne aucun atelier de bouchonnerie en 1819.

L'installation du chaudron pour bouillir le liège donnera naissance à l'embryon d'un atelier, à la place d'une étable ou d'une écurie en bordure de pays, où s'étend le terrain pour dresser les piles de liège qu'on laisse sécher avant de les mettre à bouillir.

La trace des deux premiers chaudrons apparaît le l^{er} et le 25 février 1832 dans les délibérations du conseil municipal sous la forme de concessions accordées à Reinier et à Voiron pour installer un chaudron à bouillir le liège. Suivent les autorisations dont bénéficièrent le 8 février 1834 Spiridon Guillabert et

Augustin Chabert, le 15 mai 1834 Joseph Roume, le 3 août Nicolas Lymard, le 10 août François Cyrille Ollivier, le 4 novembre 1835 Benjamin Colle. Cela éclaire d'un jour nouveau l'affaire des 25 sous qui éclate à partir de 1835. Les patrons bouchonniers avaient décidé de ramener à 25 sous le prix du tâcheronnage pour 1.000 bouchons, fixé à 30 sous depuis une délibération prise en conseil municipal le 12 octobre 1793. Cela s'explique : ils voulaient tirer seuls les profits du progrès que le bouillage apporte; les tâcherons bouchonniers n'ont pas marché. Leur chef de file, Bruno Courchet, n'a rien d'un délégué syndical. C'est un bourgeois bien nanti, bon royaliste, lieutenant de la garde nationale, inscrit à ce titre sur la liste censitaire portée à 168 électeurs communaux suivant la délibération du 31 mars 1835.

Qui habite le chef-lieu en dehors des gens qui travaillent la terre et des bouchonniers souvent confondus ? En 1808, une dizaine de propriétaires non exploitants, des artisans sans boutique : dix tisserands, le tanneur Guillabert, trois maçons, quatre tailleurs d'habits, neuf cordonniers, 22 muletiers et charretiers, sept maréchaux-ferrants, cinq meuniers des commerçants sans vitrine: trois fourniers, quatre bouchers, deux aubergistes, cinq cabaretiers, deux marchands, trois revendeurs ; enfin, quelques notables exerçant des professions libérales : l'huissier, le notaire, trois officiers de santé (ils ont reçu une formation médicale abrégée; la faculté de médecine ne les reconnaît pas comme des médecins). Ajoutons le prêtre desservant, le maître d'école et le percepteur.

Tous ce monde vit au milieu des animaux dans une agglomération où l'hygiène n'existe pas. L'eau est rare, quelques fontaines, pas d'écoulement des eaux pluviales, pas de tout-à-l'égout, une rue dépotoir en terre battue. Les édiles en prirent conscience lors de l'épidémie de choléra morbus, qui coûta la vie à Casimir Perier (Premier ministre) le 16 Avril 1832 : le même jour, un arrêté de police fut pris en mairie, dont les principales mesures étaient les suivantes :

l. Il est défendu de faire du fumier dans les rues.
2. Il est ordonné d'enlever celui qui s'y trouve, de le porter et de l'enfouir au moins à deux cents mètres du pays.
3. Il est interdit de l'entasser dans les écuries situées à moins de deux cents mètres du pays (elles le sont presque toutes), surtout en ce qui concerne le fumier de ver à soie (c'est dire l'importance qu'avait alors la sériciculture).
4. Il est ordonné de boucher les cloaques devant les maisons.
5. Chacun devra nettoyer la rue devant sa porte au moins chaque samedi.
6. On ne laissera pas l'eau des éviers stagner dans la rue.
7. On évitera de garder les barriques dans les maisons (il s'agissait des poubelles). Le préfet Poubelle (1831-1907, préfet de la Seine qui imposa le récipient et donna son nom à l'instrument, venait de naître).
8. On tiendra propre l'intérieur des maisons.

Personne n'étant mort du choléra à la Garde-Freinet, il y a fort à parier que ces mesures de salubrité publique ne furent pas appliquées rigoureusement à la lettre du jour au lendemain. Le personnel communal comprenait le secrétaire de mairie et le garde champêtre qui avait fort à faire pour surveiller les bois communaux, dont le produit assurait l'essentiel des recettes (par exemple 59% en 1832, 88% en 1833, 85% en 1834).

Dans son environnement, il est vrai balayé par le mistral, chargé de miasme et de mauvaises odeurs, le Gardois vit vieux. La pyramide des âges de 1831, confirmée par celle de 1851, faute d'avoir établi celle de 1841, en apporte la preuve.

Dans une version simplifiée, l'INSEE, au lieu de classer les personnes de cinq en cinq ans, les répartit en cinq tranches allant de 0 à 19 ans, de 20 à 39 ans, de 40 à 59 ans, de 60 à 74 ans, enfin de 75 ans et au-delà. Quand on compare la pyramide simplifiée de 1831 avec celle de 1990, on se pose des questions.

On observera qu'en 1831 le nombre des jeunes hommes nés à la Garde-Freinet est faussé par ceux qui viennent d'ailleurs travailler en bouchonnerie. On observera qu'en 1990 la natalité a baissé, et que le nombre des personnes âgées est augmenté par l'afflux des "étrangers du dedans et du dehors" qui se retirent ici. On observera surtout, une fois ces corrections faites, qu'il existe entre les pyramides des âges de 1831 et 1990 une différence minime que les progrès de la médecine expliquent de toute évidence.

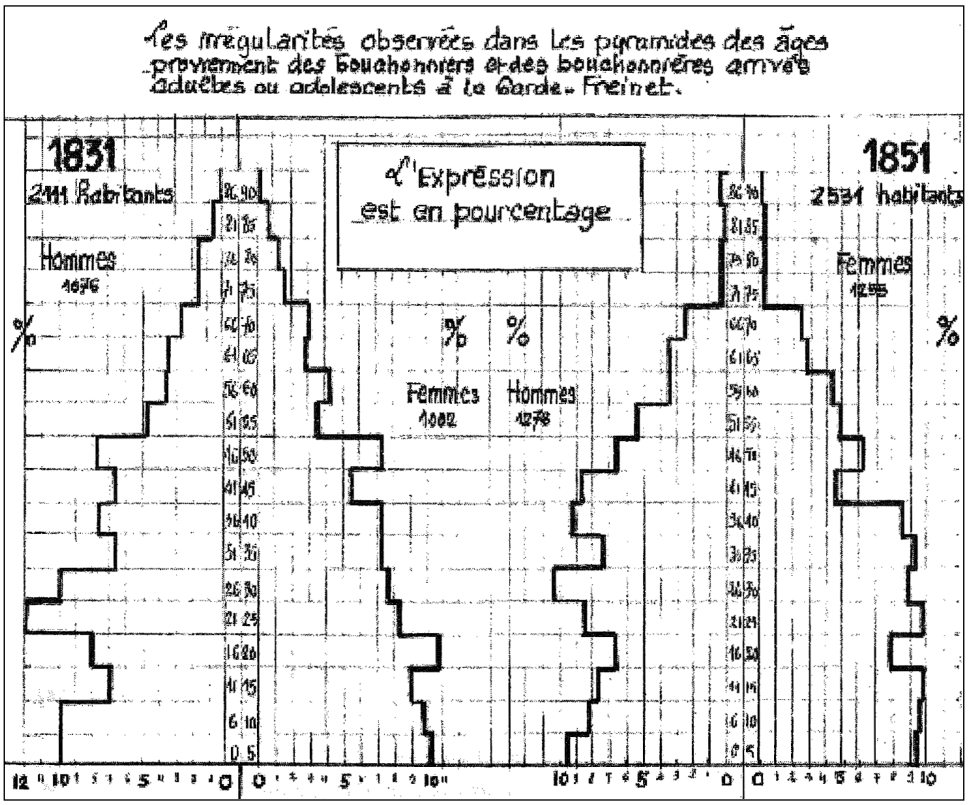

Alors on en vient à la question majeure : la misère généralisée dans le monde du travail, génératrice de luttes sociales, a-t-elle existé à la Garde-Freinet ? Comment se fait-il que des gens qui ne mangent pas à leur faim, qui peinent à se couvrir et à se chauffer, puissent vivre aussi longtemps ? il serait temps que les historiens interrogent les médecins dont la science, moins subjective que l'histoire, est basée sur la recherche et la vérification expérimentale, alors que nous sommes livrés aux documents d'archives que le hasard met entre nos mains.

Il est très difficile de juger le passé en prenant l'œil du passé. Malgré lui, l'historien porte une part du présent. D'une façon plus générale, chaque régime tend à dénigrer celui qui le précède : pour la Cinquième République la Quatrième est le chaos, pour la Quatrième République la Troisième est la décadence, pour la Troisième République l'Empire, la Monarchie de Juillet et la Restauration furent antisociales et bêtement rétrogrades. Pour la Restauration, le Premier Empire et la Révolution furent Sodome et Gomorrhe, enfin pour la Révolution, l'Ancien Régime était le symbole de toutes les perversités et de toutes les iniquités. Alors comment s'étonner si l'historien est parfois le prisonnier des courants de pensée qui dominent son époque, même si cette discipline s'efforce d'observer une objectivité scientifique.

Certains n'ont-ils pas confondu la misère, qui est l'état extrême de la pauvreté, avec le juste nécessaire qui est le seuil d'entrée dans la pauvreté ? La différence énorme entre les deux états se traduit par quinze ans d'espérance de vie sur l'ensemble des humains concernés. J'ai observé la même chose à propos des flotteurs de bois sur l'Yonne, à Clamecy dans la Nièvre. Comme nos bouchonniers, ils étaient ultra-républicains et ils se révolteront en 1851. Comme les Gardois, l'histoire les plonge dans la misère, alors que leurs pyramides des âges sont similaires. Je me pose la question : comment peut-on vivre aussi vieux en claquant du bec, à côté d'une rivière pleine de poissons dans un pays plus riche que le Var ? Et j'irais plus loin, est-ce qu'on ne

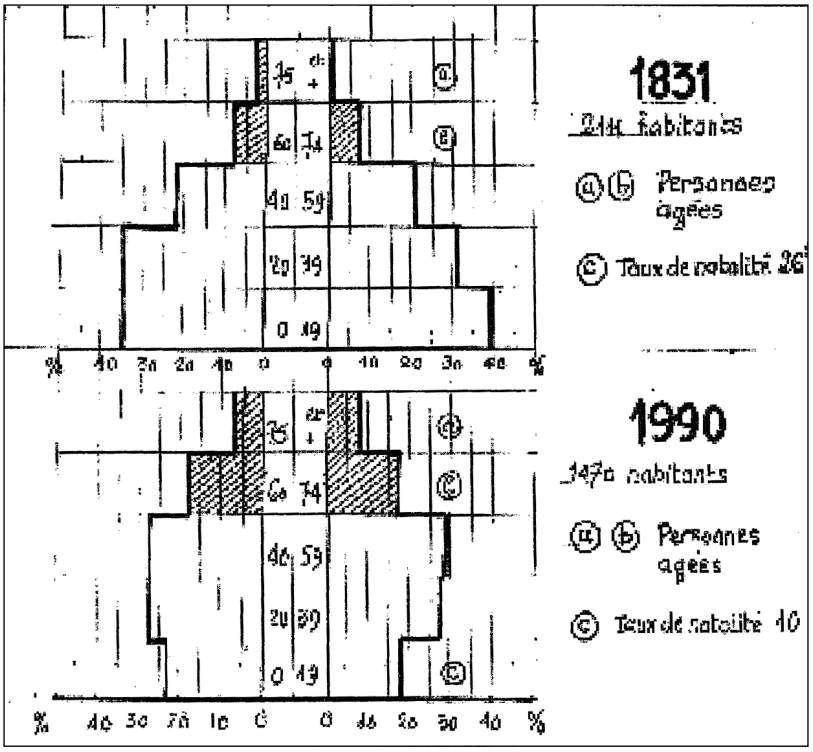

trahit pas la mémoire des révoltes de 1851 en associant une révolte de l'estomac à celle de l'idéal ?

Un autre aspect de la situation réelle des Gardois ressort du cadastre napoléonien. En 1819, sur une population voisine de 2.000 habitants, 515 étaient propriétaires.

- 59 grevés d'une cote foncière inférieure à 10 francs
- 131 avec une cote de 11 à 50 francs,
- 91 avec une cote de 21 à 100 francs
- 148 avec une cote de 101 à 300 francs
- 80 avec une cote de 301 à l. 000 francs
- 6 avec une cote supérieure à 1.000 francs

Ce morcellement de la propriété remonte loin. Les seigneurs du lieu avait abandonné l'exercice de leur droit de propriété contre le paiement d'une pension féodale que la commune percevait pour leur compte au prorata des exploitants. Après l'abolition des privilèges, ceux-ci, très nombreux à la Garde-Freinet, devinrent propriétaires à part entière.

Sachant que la cote foncière représentait à peu près le quart du revenu réel d'un bien immobilier, et qu'on vivait avec un revenu annuel de 400 francs, la répartition de la propriété à la Garde-Freinet permet de mieux apprécier la situation matérielle des habitants, auxquels la commune procurait quelques avantages comme la fourniture gratuite du bois de chauffage provenant des coupes affouagères (1) réalisées dans les bois communaux.

Certes, en 1841, comme partout de nos jours, il existait des personnes dans la misère. A la Garde-Freinet, il s'agissait des personnes seules, sans famille, dont la capacité de travail était réduite. La commune s'efforçait d'y pallier en organisant des ateliers de charité, précurseurs des ateliers nationaux de 1848 réservés à la "classe indigente". En 1812, on affecte à ce titre 1 000 francs en travaux sur les chemins ruraux. En 1817, l'opération est renouvelée en raison de l'extrême sécheresse qui a ruiné les récoltes. En 1820, les ateliers plantent des mûriers sur les terrains communaux. En 1821, on travaille sur le chemin de Collobrières. Ensuite, on relève dans les budgets un chapitre « charité » doté en général de 400 francs, voire davantage, comme ce fut le cas en 1834, 1836 et l837.

On s'est fait de la situation des Gardois au XIXe siècle, une idée fausse, d'après les critères de notre époque où le confort dont nous jouissons nous porte à confondre la misère avec les conditions de vie de nos anciens.

Deux conclusions :

La première me paraît être la nécessité d'entreprendre une recherche et une analyse sérieuse pour apprécier à sa juste valeur le niveau de vie des Gardois pendant le XIXe siècle.

La seconde tient à l'année 1841, qui est peut-être une date clé. Le peuple attendait de Louis-Philippe, devenu roi des Français, et non plus roi de France de droit divin, une évolution vers la monarchie parlementaire symbolisée par le suffrage universel. Après les obsèques de Garnier-Pagès (Garnier-Pagès 1801-1841, chef du Parti républicain), Ledru-Rollin, jeune avocat candidat à sa succession, déclarait dans sa profession de foi électorale : « Le peuple roi ! que faire pour le ressusciter : la réforme, condition première de tout progrès pacifique une réforme radicale. Que tout citoyen soit électeur ! » On en était loin. Les électeurs censitaires étaient à peine 200.000 pour une population voisine de 35.000.000 d'habitants. Cela commençait à être ressenti à la Garde-Freinet où Jacques Mathieu faisait son entrée sur la scène politique.

En même temps le nombre des bouchonniers sautait, c'est le mot, de 123 en 1831 à 331 en 1841. C'est un bond qui dépasse celui de la décennie suivante puisqu'ils seront 441 en 1851. La bouchonnerie prend le pas sur l'agriculture.

Insensiblement, une mentalité ouvrière s'installe chez le paysan. Les ateliers se créent autour des chaudrons à bouillir le liège.

L'influence des bouchonniers étrangers se font sentir. Le progrès des voies de communication, qu'engendre l'expansion bouchonnière, véhicule les idées de la ville, en particulier celles de l'Arsenal de Toulon.

En 1842, le 24 Juillet, en séance extraordinaire, le conseil municipal motive en ces termes sa demande au préfet pour un bureau de poste : "considérant que l'augmentation de la population de cette commune, que la fabrication des bouchons qui est une branche d'industrie importante pour ce pays et qui établie des relations étendues soit à l'intérieur soit à l'étranger, et (que) divers autres genres d'affaires donnent lieu à une circulation toujours croissante des lettres d'arrivée et de départ ".

Bientôt le bourg " cour de ferme" progressivement disparaîtra, en même temps que dans le monde des bouchonniers la mentalité rurale s'effacera devant celle de l'ouvrier.

C'est un autre chapitre.

Edme Faussillon

(1) La coupe affouagère est l'un des exercices du droit d'usage dévolu ancestralement aux habitants. La forêt communale couvrait 1.210 hectares en 1833 selon l'inventaire dressé la même année a la demande du conseil municipal par le Garde général des Forêts à Draguignan.

Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

Siège social - Mairie de La Garde-Freinet, 83680, la Garde-Freinet

But : la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Freinet en général, et de la Garde-Freinet en particulier.

Adhésion pour l'année : 100 francs

On peut se procurer auprès de l'Association pour la Rercherche de l'Histoire du Freinet :

- Le livre de Sauze (E.), Senac (P.), *Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIIIe siècle* : 80F
- Le n° 1 de la revue *Histoire du Freinet et du pays des Maures* : 50F (40F pour les adhérents).

chèque à l'ordre de l'Association pour la recherche de l'histoire du Freinet.

Editions du Luberon
14 bis chemin du Luberon
Lauris 84360 Tél. 04 90 08 21 44
ISBN 2-912097-20-7 - ISSN 1275-2452
Imp LAG : 04 90 07 07 07